

CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 26 novembre 2024 – 19 H 30

Présents : M. AUBRY Bernard, Mme BECQUET Laurence, Mme HUCHER Béatrice, M. ADDE Albert, M. VOISIN Philippe, Mme VANNIER Céline, Mme LEBEC Sandra, Mme FIERS Alexandra, Mme MALGRAIN Constance, Mme CARTIER Alice, Monsieur DIJON Michel, Monsieur POULAIN Alain.

M. DUVEY Marc donne procuration à M. AUBRY Bernard
M. LEMAIRE Michel donne procuration à M. ADDE Albert.

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 30 septembre 2024 :

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 septembre 2024 ; il est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Conformément à l'article L 212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame BECQUET Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Présentation du projet culturel par Mme TOUCAS Aurélie représentant l'association TOCADE :

Madame TOUCAS, directrice artistique, accompagnée de Madame Stéphanie DELANOS, administratrice de production, a remis à chaque conseiller un document expliquant le projet, les actions, le budget prévisionnel, la présentation de la compagnie et le bilan des 3 dernières années (800 spectateurs) :

- 6 créations depuis 2021 :
 - Joséphine de la Risle, Sir Cyrano (2021),
 - Pièces montées, Ode à la nuit, Née de la neige (2022),
 - Ha Belinda ou la nuit de l'horreur, le chant des arbres (2023)

Des actions culturelles et ateliers intergénérationnels sont en cours de développement (cours de théâtre, ateliers d'écriture, bal des enfants ...).

Les objectifs de l'association TOCADE sont les suivants :

- Impliquer la population dans la création artistique
- Assurer une présence artistique régulière sur le territoire
- Créer du lien entre tous les acteurs associatifs et culturels du territoire
- Avoir accès en permanence au centre
- Bénéficier de l'équipement de celui-ci (cuisine, chambres, etc)
- Travailler avec les commerces et les structures locales.

Mme TOUCAS déclare que le centre culturel ne se développe pas à son goût. Elle souhaite donc relancer une dynamique, développer la culture en milieu rural et a besoin d'un appui moral et financier.

Elle demande la gestion du centre culturel, en proposant une convention sur 3 ans (projets sur le long terme). Elle pose une question au conseil : Quel peut être le devenir de la compagnie TOCADE à Harcourt ?

Elle rappelle, qu'en 2024, deux événements étaient programmés. La commune n'ayant subventionné qu'à hauteur de 500 € au lieu d'une somme de 5000 € sollicitée, le département et la DRAC n'ont pas soutenu les projets.

Mme TOUCAS espère une subvention de 4000 € pour 2025 et a besoin de la réponse de la municipalité dès janvier 2025. Ainsi, les financeurs pourront subventionner son projet mais un soutien communal est nécessaire.

Monsieur le Maire lui indique que sa requête sera étudiée lors de la prochaine commission des finances.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT dans le cadre des emplois des adjoints administratifs d'une durée de 20 h

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services ou de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

En cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L332-14 du CGFP précité, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, pour une durée déterminée d'un an maximum et prolongée dans la limite totale de deux ans lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Compte-tenu du non-renouvellement du contrat aidé PEC (parcours emploi compétences) dont la mission était le fonctionnement de l'agence postale communale, il convient de renforcer les effectifs du service administratif

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet (**20 heures par semaine**), appartenant à la catégorie C, à compter du **31 Janvier 2025**. Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs : *adjoint administratif, adjoint administratif principal 1^{ère} et 2^{ème} classe*.
- Il pourra également être occupé par un agent contractuel recruté au titre de l'article L332-8 du CGFP, conformément à la procédure de recrutement précisée par le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019,
- L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : fonctionnement de la poste, accueil des clients et tâches administratives.
- La rémunération de l'agent correspondra au cadre d'emplois concerné et au niveau de recrutement de l'emploi créé,
- Le maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 29/01/2024 et considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'agent polyvalent pôle administratif et agence postale communale,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter la proposition du Maire
- De modifier le tableau des emplois à compter du 31/01/2025,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants (BP 2025)

Pour 14 Contre : 0 Abstention : 0

AVIS SUR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) Intercom de Bernay

Par délibération en date du 26 septembre 2024 (DB 173/2024), le conseil communautaire de l'intercom Bernay « Terres de Normandie » a approuvé le bilan de concertation et arrêté le projet du schéma de cohérence territoriale (SCOT). Il rappelle également que la révision du SCOT a été prescrite par délibération du Conseil Communautaire N° 239/2018 en date du 13 décembre 2018.

Le projet SCOT a été révisé et ses annexes ont été communiquées aux membres du conseil pour consultation ; le dossier comprend :

- la délibération 173/2024 du 26 septembre 2024 portant révision du SCOT
- le bilan de la concertation et le premier arrêt du projet du SCOT révisé de l'IBTN
- le projet d'aménagement stratégique (PAS)
- le document d'orientations et d'objectifs (DOO) et le document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAAC)
- l'ensemble des annexes
- un document de synthèse.

Le projet de SCOT est soumis pour avis à l'ensemble des communes membres de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Le conseil municipal, après l'exposé de monsieur le Maire et les observations des membres présents, donne un avis favorable au projet de SCOT arrêté.

Pour 14 Contre : 0 Abstention : 0

PROJET SENSIBILIS'HAIE

Monsieur le maire donne la parole à Mme HUCHER Béatrice, initiatrice de ce projet.

Le projet Sensibilis'haie, porté par la Fédération Nationale des Chasseurs et cofinancé par l'Office Français de la Biodiversité, vise à favoriser l'implantation d'une haie d'arbres variés et adaptés au territoire de chaque commune intéressée.

En effet, les haies ont tendance à disparaître alors qu'elles rendent de grands services écologiques :

- zone refuge
- alimentation pour la faune sauvage
- bois de chauffage
- limitation de l'érosion etc.

Sensibilis'haie est un outil de promotion de la haie et de sensibilisation auprès des habitants, constitué d'un guide pédagogique et méthodologique mettant en avant l'intérêt d'implanter et d'entretenir les haies sur le territoire communal.

La FNC s'engage à fournir des kits de plantation prêts à l'emploi, une cinquantaine de plants locaux, en échange de l'engagement de la commune à la bonne gestion (plantation, paillage...) et à la préservation de la haie durant au moins 10 ans.

Monsieur le maire propose d'accepter la charte d'engagement proposée par la FDC de l'Eure.

Conseil municipal du mardi 26 novembre 2024

Après en avoir délibéré, le conseil valide la participation de la commune au projet sensibilis'haie.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

A l'initiative de Mme HUCHER Béatrice, cette haie sera plantée entre la salle des fêtes et la caserne des pompiers.

ADHESION Réseau « Villes Amies des aînés » :

Face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des **Villes Amies des Aînés**, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le réseau francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS. Cette entité accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Elle permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier, en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique de cette association autour de trois principes :

- la lutte contre l'âgisme,
- le sentiment d'appartenance au territoire des habitants
- la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, il semble important aujourd'hui pour notre collectivité de participer à cette dynamique et d'adhérer au RFVAA. Aussi, nous nous engageons à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Villes Amies des Aînés, à savoir :

- élaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques Villes Amies des Aînés ;
- définir un plan d'action Villes Amies des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer ;
- informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant ;
- participer à la vie du Réseau Francophone : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site Internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc.). (Transports et mobilité ; Habitat, Espaces extérieurs et bâtiments ; Lien social et solidarité ; Culture et loisirs ; Participation citoyenne et emploi ; Autonomie, services et soins ; information et communication).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide l'adhésion de la collectivité au réseau francophone des Villes Amies des Aînés ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS.
- désigne **Mme HUCHER Béatrice** comme titulaire pour représenter la collectivité au sein de l'association, seul un élu pouvant siéger.

M. ADDE Albert est nommé suppléant, celui-ci pouvant être un élu ou un professionnel de la commune.

La commune s'engage à verser annuellement la cotisation dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants. En 2025, elle sera de 140 €.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TELECOMS

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le Code des postes et des communications électroniques, notamment son article L.47 ;

Vu le décret N° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- l'application des tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications.
- La revalorisation chaque année des montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.
- L'inscription annuelle de cette recette au compte 7032.

Le maire sera chargé du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recette.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Conseil municipal du mardi 26 novembre 2024

RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE : Choix du maître d'œuvre

Par délibération en date du 30 septembre 2024, le conseil municipal a autorisé monsieur le maire à procéder au lancement d'une consultation, appel d'offres restreint, pour le choix du maître d'œuvre dans le cadre du projet de rénovation énergétique du groupe scolaire.

La date limite de réception des offres était le 15 novembre dernier ; 5 architectes ont pris connaissance du dossier de consultation et 2 ont répondu.

La commission d'appel d'offres s'est réunie :

- Le lundi 18 novembre à 10 h 00 pour l'ouverture des plis en présence de M. Hermenault, Architecte et AMO
- Le vendredi 22 novembre à 14 h 00 pour la restitution de l'analyse des offres par M. Hermenault.

Sur la base d'un montant de travaux estimés à **159 000 € HT**, les honoraires du maître d'œuvre à **19 000 € HT** et les honoraires AMO à **19 400 €**, le coût total sera donc de **197 400 € HT**.

Le résultat de l'appel d'offres a donné le résultat suivant :

- M Pascal SEJOURNE (Bernay) 17 600. € HT (note 8.5/10)
- M. Vincent GABRIEL (Harcourt) 21 000 € HT (note 9/10).

Après examen des documents fournis, la commission propose de retenir M. GABRIEL Vincent comme maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal porte son choix sur le cabinet d'architecte « **GABRIEL Vincent** » et

autorise monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS concernant l'aménagement du centre bourg

Monsieur le maire donne un compte-rendu de la réunion du 14 novembre 2024 avec les services de la DDTM, EAD et Strates en Strates.

Il rappelle que le contrat de territoire n'est toujours pas signé. La Région Normandie a fait savoir qu'elle devait revoir à la baisse sa contribution, soit près de 750 000 € de subventions en moins pour l'intercom Bernay « Terres de Normandie ». Les projets déjà débutés sont maintenus ainsi que ceux dont le financement est finalisé avec les notifications de l'Etat concernant les subventions. Pour les autres, l'Intercom fait le point sur l'avancée des projets avec les communes concernées.

Monsieur le maire s'interroge :

- Faut-il maintenir le projet des places, le reporter ou continuer les études ?

Actuellement, la commune n'a aucune subvention notifiée et il reste des dossiers de subventions à déposer (fonds vert, Leader) mais il manque des éléments pour le dépôt.

Monsieur le maire va se rapprocher de EAD, Assistant à maîtrise d'ouvrage, pour obtenir des conseils et connaître la suite à donner (fouilles archéologiques, appel d'offres).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Commission des Finances : Lundi 16 décembre 2024 à 16 h 30.
- Tri des restes alimentaires :
- Distribution de « siaux » et de sacs kraft le samedi 07 décembre 2024, lors de la permanence des élus.

Ceux-ci pourront être récupérés par la suite, à la mairie, en cas d'indisponibilité ce jour.

- Vœux de la municipalité : vendredi 24 janvier 2025 à 19 h 00 à la salle des fêtes.

Monsieur SERIN Claude a adressé un courrier au conseil demandant le maintien des ralentisseurs, rue de la libération. Il serait utile de les réparer.

TOUR DE TABLE

M. LEMAIRE Michel, représentant de la commune de Harcourt, a assisté à la réunion de la commission « culture, sport, patrimoine, actions éducatives » au siège de l'intercom Bernay terres de Normandie à Bernay, le lundi 07 octobre 2024.

Les bilans 2023-2024 ont été dressés et les perspectives 2024-2025 ont été énoncées :

- centre nautique : accueil de nouveaux maîtres-nageurs et animation du centre
- Développement culturel : festival magnétik, conte musical, sentier d'art et autres projets ponctuels
- Enseignement artistique : effectifs, mouvement de personnel
- Affaires scolaires : bilan de l'appel à projets 2024-2025.

Conseil municipal du mardi 26 novembre 2024

Il signale que le panneau « Chrétienville » à l'entrée de ce hameau a disparu à la hauteur de la ferme « Dufourg » en provenant des Bruyettes.

* **Mme FIERS Alexandra** demande que soit matérialisée une place handicapée au parking du stade de football. Elle voudrait savoir s'il y aura d'éventuelles réparations ou extension des vestiaires pour ce même sport.

* **Mme BECQUET Laurence** émet le souhait que la commune mette en location le logement communal N° 2, rue de Beauficel, et prévoit des travaux d'isolation.

Elle a achevé le plan communal de sauvegarde de la commune avec l'aide de Mme MALGRAIN Constance qui sera adressé à l'Intercom.

* **Mme MALGRAIN Constance** évoque plusieurs sujets :

- Elle souhaite présenter au prochain conseil municipal une convention avec 30 millions d'Amis. Elle s'est rapprochée de la commune de Nassandres-sur-Risle qui lui a fourni des renseignements.

Le devis pour le traitement des bancs de l'église contre la vrillette a-t-il été signé et quelle sera la date d'intervention ?

Elle sollicite le ramonage de la cheminée du centre culturel.

* **M. POULAIN Alain** donne les informations suivantes :

- La remise en fonctionnement de l'éclairage publique a eu lieu en septembre.

- L'allumage des décorations de Noël se fera du 10 décembre 2024 au 10 janvier 2025.

- La réunion cantonale du SIEGE se déroulera le 16 octobre 2024 à Brionne.

Il souhaite le remplacement des ampoules par des leds en plus grand nombre.

* **M. VOISIN Philippe** souhaite que la commune achète un harnais pour les agents des services techniques. En effet, il est utile pour le travail en hauteur et constitue un équipement de sécurité. Il demande que le rapport des réparations du tracteur lui soit transmis. Il s'occupera du dossier des futures bâches.

* **Mme LEBEC Sandra** tiendra une permanence des élus le samedi 07 décembre 2024. A cette occasion, une distribution des siaux et des sacs kraft destinés au tri des restes alimentaires en points d'apport volontaire se fera. A ce jour, il y en a 2 sur le territoire communal (école et salle des fêtes).

* **Mme HUCHER Béatrice** informe que :

- L'Etat dans le cadre du fonds vert, pour la rénovation énergétique du groupe scolaire, versera la somme de 72 960 € ; celle-ci représente 40 % du coût des dépenses subventionnables sur un total éligible hors taxes de 182 400. €

- De plus, pour le remplacement du dispositif de sécurité du portail de l'école, l'intercom de Bernay allouera, au titre du fonds de concours, une subvention de 50 % d'un montant HT de 3434.00 €.

***Mme VANNIER Céline** souhaite qu'il soit répondu favorablement à la demande de M. Philippe DROUET ; celui-ci sollicite l'installation d'une bâche pour la protection incendie au lotissement « la Forêt », au hameau du Bocage.

Elle demande l'élagage des peupliers longeant un chemin des Bruyettes partant de chez Mme Elfein.

De plus, il serait souhaitable que l'éclairage soit plus tardif, en soirée, au niveau du restaurant.

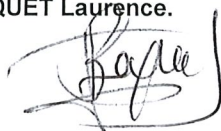
M. DIJON Michel constate qu'un camion a loupé son virage en face de chez lui, rue de Thibouville, et a roulé sur le talus.

Séance close à 23 h 15.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 16 janvier 2025.

Le secrétaire,

Mme BECQUET Laurence.



Le Maire,

AUBRY Bernard.

